

Election au CCDSPV

Liste de candidat(e)s

.....
Délégué(e) de liste :

	Titulaire	Suppléant(e)
Sapeur(e)	1.....	1.....
Caporal(e)	2.....	2.....
Sergent(e)	3.....	3.....
Adjudant(e)	4.....	4.....
3 officiers, dont un(e) professionnel(le) de santé, vétérinaire ou expert(e) psychologue	5.....	5.....
	6.....	6.....
	7.....	7.....

(Indiquer le nom et le prénom des candidats)

Les listes doivent comporter autant de noms de titulaires et de suppléants qu'il y a de sièges à pourvoir, soit 7 titulaires et 7 suppléants.

La liste doit comprendre **au moins trois candidates titulaires**, quel que soit leur grade ou catégorie de grade.

Pour rappel :

Sont éligibles à la CATSIS les sapeurs-pompiers volontaires en service dans le département.

- ⇒ Seul(e)s les SPV majeur(e)s, ayant fini leurs périodes probatoires et en activité à date du début des élections (29 mai 2026) peuvent être candidat(e)s.
- ⇒ Les SPP et les fonctionnaires territoriaux qui n'ont pas la qualité de SPP, ayant souscrit un engagement de SPV au SDIS 28, peuvent être candidat(e)s au CCDSPV.